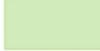


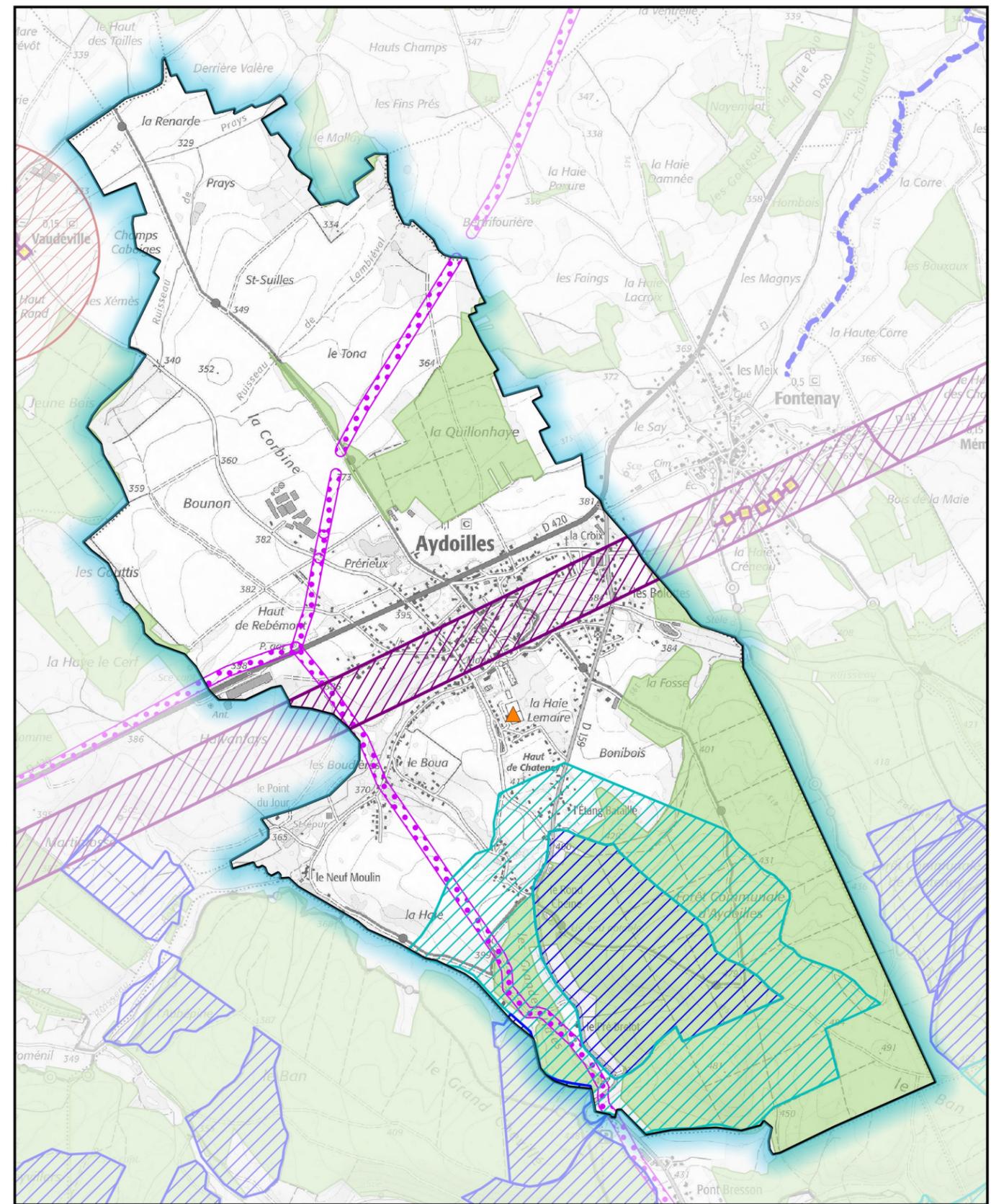
# Commune de AYDOILLES Plan Local d'Urbanisme

## SERVITUDES

Date d'émission : 25/01/2023  
N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.  
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.

### Légende

-  A1 : Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
- AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables
- © : ARS de Lorraine
-  Périmètres rapprochés
-  Périmètres éloignés
-  I3 : Canalisations de transport gaz, hydrocarbures et produits chimiques
- I4B : Servitudes de distribution d'énergie électrique
- I5 : Servitudes gaz - Canalisation de distribution
-  JS1 : Servitudes de protection des installations sportives
-  PT2 : Servitudes de protection des centre radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications



L'article A 126-1 du code de l'urbanisme relatif à la légende des servitudes d'utilité publique (SUP) a été modifié par l'arrêté du 22 octobre 2018.  
Les codes alphanumériques attribués à chaque SUP sont désormais fixés par la nomenclature nationale consultable sur le site GéoInformations.